

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE LECCI  
20 137 LECCI

<b>Date de convocation et d'affichage :</b> 06.03.2017	<b>SEANCE du 10 mars 2017 à 16h</b> <b>N° 02/2017</b> Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Georges GIANNI, Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code des Collectivités Locales.
<b>Membres :</b>	
En exercice : <input type="text" value="15"/>	<b>Etaient présents :</b> M GIANNI Georges ; M MICHELANGELI Patrick ; Mme FURIOLI Paula ; Mme ORSINI Blanche ; M MARCHI Jacques ; M BARTOLI Antoine ; Mme BACRIE Rose-Marie ; M MAUREY Éric ; Mme MARTINETTI Amélie ; Mme GUEYRAUD Marie-Thérèse
Présents : <input type="text" value="10"/>	
Votants : <input type="text" value="12"/>	<b>Avaient donné procuration :</b> M MICHELANGELI Jean-Gorges à M MARCHI Jacques ; Mme Laura FURIOLI à Mme Paula FURIOLI
<b>Mme MARTINETTI Amélie à été désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-5 du C.G.C.T)</b>	<b>Etaient absents :</b> M Gilles GIOVANNANGELI ; Mme CAMPANA PIERRON Maddy ; M VALLI Antoine ;

**OBJET : Fermeture de la Trésorerie de Bonifacio - Adoption d'une motion.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors d'une entrevue le 04 janvier 2017, le Directeur Régional des Finances Publiques de Corse a présenté au Maire de Bonifacio la décision de fermeture prochaine de la trésorerie de Bonifacio et de regroupement de service à Porto Vecchio.

En désaccord avec cette décision injuste et dangereuse pour le territoire de l'Extrême-Sud Corse, il fait lecture de la motion ci-annexée s'opposant à la fermeture de la trésorerie de Bonifacio et demandant le maintien des perceptions de Bonifacio et de Porto Vecchio.

Cette motion est destinée à recevoir l'assentiment de chaque commune concernée ainsi que de la Communauté de Communes du Sud Corse.

Le Conseil Municipal,  
OUI l'exposé du Maire et à lecture de la motion,  
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

POUR	<input type="text" value="12"/>
CONTRE	<input type="text"/>
ABSTENTION	<input type="text"/>

- S'oppose à la fermeture de la trésorerie de Bonifacio,
- Demande le maintien des perceptions de Bonifacio et de Porto Vecchio,
- Approuve l'ensemble des considérants et dispositions contenus dans la motion rédigée à cet effet et présentée par le Maire,
- Autorise son Maire à signer la motion,
- Charge son Maire d'initier toutes démarches utiles à la réalisation des objectifs de la motion.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et affichage aux lieux habituels de la Mairie de LECCI.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Don Georges GIANNI

